

Recensement

Chaque Français à partir de 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie.

Pièces à fournir



Dépôt et instruction de ma demande



Faire mon recensement en ligne :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870

A voir aussi



Elections



Situer mon bureau de vote



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/actes-administratifs/citoyennete/recensement-424.html>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser